

Zonage :

- Zone limite
- Zones urbaines**
 - UA : Zone urbaine mitée centrale de Châteauneuil et de Arc-en-Barrois
 - UB : Zone urbaine mitée périphérique de plus faible densité
 - UB1 : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme
 - UB2 : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
 - UEA : Zone urbaine spécifique du domaine public auto-entouré
 - UBD : Zone urbaine spécifique dédiée au développement d'activités en lien avec l'agriculture
 - UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
 - ULa : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
 - UM : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires
- Zones à urbaniser**
 - 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitier
 - 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités
 - 1AUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements
- Zones agricoles**
 - A : Zone agricole

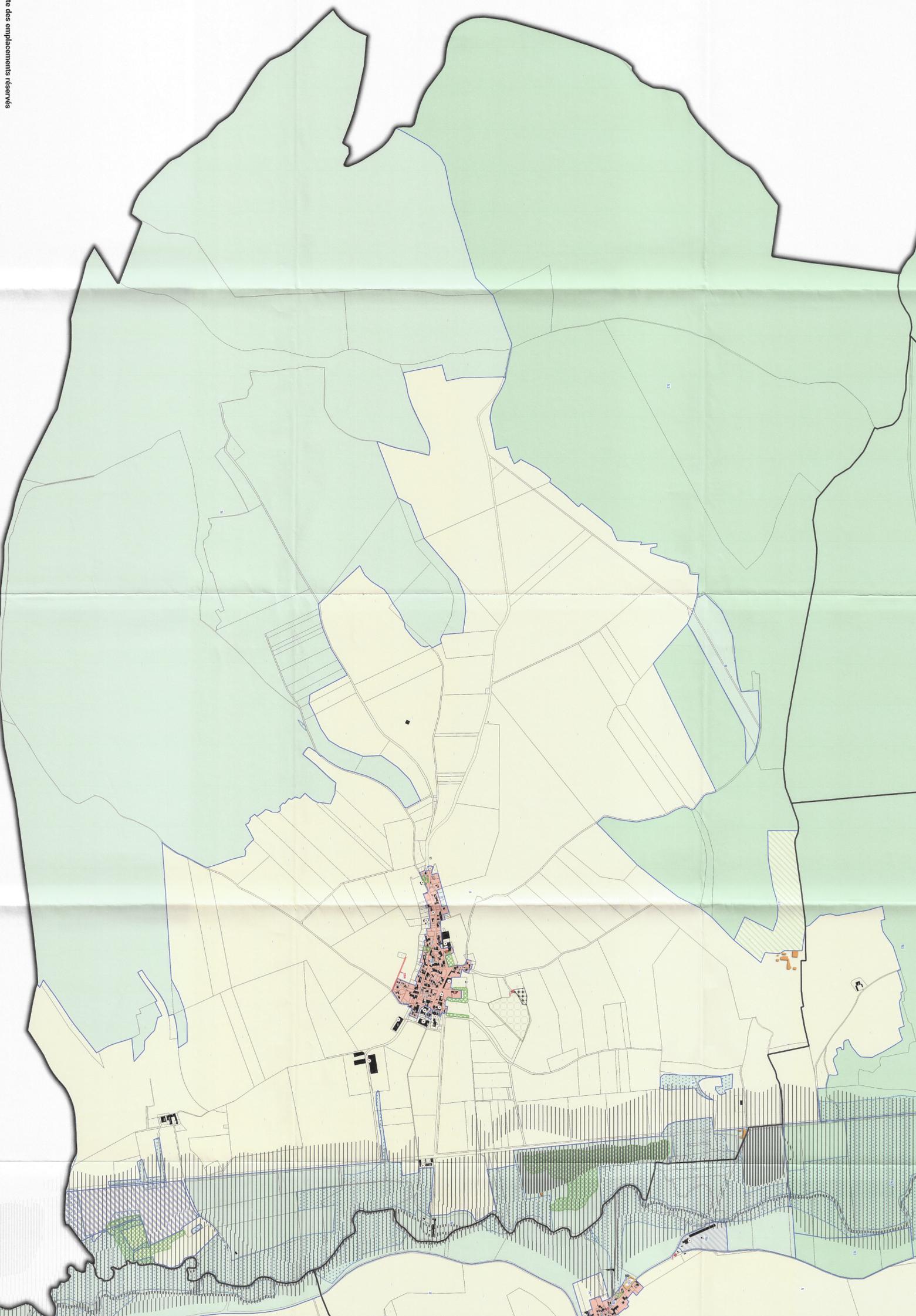
- Zones agricoles**
 - A1 : Zone agricole à espaces paysagers
 - A2 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - A21 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques sous conditions spécifiques
 - A22 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques sous conditions spécifiques
 - A11 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
 - A12 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national
 - A2 : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières
 - A3 : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisée sous conditions spécifiques
- Zones naturelles**
 - N : Zone naturelle
 - N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
 - N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
 - N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classe nature 2000)
 - N4 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - N43 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques vis à vis des enjeux naturels
 - N5 : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées
 - N1 : Secteur naturel à vocation sportive
 - N1 : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
 - N1 : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
 - N2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir
 - N2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre de cœur du parc national
 - N3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
 - N4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières
 - N5 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf
 - N6 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf
 - Nc : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux
 - Ns : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques
 - N2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
 - N3 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

- Prescriptions :**
- Éléments identifiés au titre de la L151-19 du CU**
 - Patrimoine OAP
 - Patrimoine bâti légal
 - Frigide à préserver
 - cas 1
- Éléments identifiés au titre de la L151-23 du CU**
 - Patrimoine naturel linéaire
 - Mares et fossés
 - Élément surfacique (parc, bosquet, square, etc.)
 - Espaces de jardins à préserver
 - Espaces Boiss Classés
 - Zones à dominante humide
- Informations :**
 - Bâtiment d'exploitation agricole
 - Bâtiment OAP
 - Limites communales
 - Patrimoine bâti légal
 - Nouvelles constructions
 - Pavillonnaire
- Risques :**
 - Affaissement
 - Ruisselement
 - Aléa inondable
 - Aléa stable
 - Aléa feu
 - Axe de ruisselement
- Zones humides identifiées**
 - Zones humides identifiées
 - Patrimoine Orientation d'aménagement
 - Emplacement réservé
 - Bâtiment pouvant bénéficier d'un changement de destination

Source : cadastre, PIGN et Département de la Haute-Marne, Copysur cadastre, @ Courtois de l'Etat Révisé

Département de la Haute Marne**Communauté de Communes des trois forêts****PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**Commune de : **Lanhy-sur-Aube**Planche : **ZONAGE**Version **ARRÊT PROJET**Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : **15/05/2025**M. **Vincent GARNIER**, Maire**PLANCHE****VERDI****A****Éléments du patrimoine bâti**

N°	Type	Commune
LAN1	Coxe	Lanhy-sur-Aube
LAN2	Maison bourgeoise	Lanhy-sur-Aube
LAN3	Maison bourgeoise	Lanhy-sur-Aube
DM1	Chalet	Ditrenville
DM4	Isard	Ditrenville

**Liste des emplacements réservés**

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
4	Commune	Contributif pédonne, accès au château d'eau	Lanhy-sur-Aube	750,59